

3C. RÉGLEMENT GRAPHIQUE N°2

VAL-DE-SAANE

Echelle : 1/8000

pièce n° 1 2 3 4 5

VERSION POUR APPROBATION -
MARS 2026



1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâti
- Éléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)
- Zones humides (L.151-23 CU)
- Périmètre de protection rapprochée de captage d'eau potable sans DUP

2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Éléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Éléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saône et de la Vienne (PPRI)

